



**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député-e-s  
Luxembourg

Luxembourg, le 21 juin 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de la Santé** et au Monsieur le **Ministre de la Sécurité sociale** au sujet de la **prise en charge de la douleur chronique**.

Une amélioration de la prise en charge des patients souffrant de douleurs chroniques a été retenue dans l'accord de coalition pour la législature 2018-2023. D'une part, il y est prévu d'étoffer l'offre des services de douleur, en adaptant la nomenclature des actes médicaux et en dotant les services du personnel nécessaire. D'autre part, la volonté y est exprimée de créer un réseau de compétences « douleur chronique » qui met en œuvre le concept national de prise en charge de la douleur, tel que validé par la plateforme nationale cancer le 30 novembre 2016 (Plan Cancer 2014-2018).

Dans la réponse à la question parlementaire n°1084 du 20 août 2019, l'ancien Ministre de la Santé a fourni plus de détails quant à la réalisation du projet d'un réseau de compétences ainsi que sur la construction d'une nouvelle infrastructure au Centre hospitalier qui devrait permettre d'augmenter sensiblement les capacités de prise en charge des patients de douleur chronique.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

1. **Comment les patients présentant un syndrome douloureux chronique sont-ils identifiés au Luxembourg et quel est actuellement leur nombre?**
2. **De quelles structures spécialisées d'évaluation et de traitement de la douleur chronique le Luxembourg dispose-t-il déjà à l'heure actuelle?**
3. **Quelles sont le cas échéant les capacités d'accueil de ces structures, voire leur dotation en médecins et autres professionnels de la santé? La dotation en personnel s'avère-t-elle actuellement suffisante pour garantir la prise en charge et le suivi régulier de tous les patients dits "douloureux chroniques"?**
4. **Dans la négative, quels sont les services dont peuvent bénéficier les patients qui ne peuvent pas être pris en charge à court terme dans une structure spécialisée?**
5. **Quel est l'état d'avancement des travaux sur la révision de la nomenclature médicale des traitements de la douleur chronique et du projet portant création d'un réseau de compétences « douleur chronique » ?**
6. **Dans quel délai la nouvelle infrastructure pour patients douloureux chroniques prévue au CHL sera-t-elle prévisiblement fonctionnelle?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Josée Lorsché**  
Députée